



Média 5

JANVIER 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26*	27
28	29	30	31			18

Dates importantes	
25 décembre au 5 janvier	Congé des fêtes
8 janvier	Journée pédagogique
10 janvier	Arrêt pédagogique
24 janvier	Arrêt pédagogique
26 janvier	Journée pédagogique

*Les membres du personnel de l'école Cœur à cœur, l'Alternative vous souhaitent une magnifique année 2018 !
Petits et grands bonheurs entourés d'êtres chers, de l'amour et bien sûr la santé ! ♥*

Critères d'admission Liberté-Jeunesse

Suite à une représentation d'un groupe de parents de l'école Cœur à cœur, l'école Liberté-Jeunesse a revu une section de ses nouveaux critères d'admission.
Critères d'admission :

1. La réussite minimale de 60% au bulletin (MR pour les élèves de l'école Cœur à Cœur) en 6e année au résultat final de l'année scolaire en mathématique et à chaque compétence en français (lire, écrire et communiquer).
2. La présence obligatoire de l'élève et du (des) parent(s) à la rencontre des Portes ouvertes en septembre pour procéder à l'inscription. Le formulaire d'inscription doit obligatoirement être rempli et remis sur place.
3. Résider dans l'aire de desserte du Programme alternatif de l'école Liberté-Jeunesse.

Période d'admission 2018-2019

La CSSMI tiendra sa période d'admission dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2018-2019 **du lundi 22 janvier au vendredi 2 février 2018, inclusivement.**

- Élèves qui ne fréquentent pas actuellement l'une des écoles de la CSSMI : Le parent doit se présenter à l'école de desserte entre le lundi 22 janvier et le vendredi 2 février 2018. Puisque certaines écoles exigent la présence de l'enfant lors de l'inscription, il est fortement recommandé de communiquer avec l'école pour connaître les modalités particulières et pour prendre rendez-vous.
- Élèves nés à l'extérieur du Canada (sauf pour l'adoption au Québec, les citoyens canadiens et les résidents permanents) : Les parents doivent communiquer avec la Direction du service de l'organisation scolaire au 450 974-7000, poste 2313, et ce, avant de se présenter à l'école de desserte.

Pour une information complète sur l'admission, visitez le site de la CSSMI au www.cssmi.qc.ca, onglet *Admission et Inscription*, ou communiquez directement avec votre école de desserte. Dans cette section, vous y trouverez :

- Un moteur de recherche pour trouver une école de desserte
- La liste et le portrait des écoles
- Les dates des soirées d'information dans les écoles et des examens pour les projets particuliers de la CSSMI
- La politique d'admission et d'inscription ainsi que le Cadre d'organisation scolaire tel qu'adopté par les commissaires lors de leur assemblée du 12 décembre 2017

Réinscription à Cœur à cœur

Pour la réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école de la CSSMI, la réinscription se fera au cours du mois de février 2018 par le biais d'un formulaire disponible sur Internet. Tous les détails seront acheminés aux parents à la fin janvier. Sachez que cette démarche est très importante puisqu'elle permet aux gestionnaires de prendre des décisions éclairées au regard de sa clientèle. De plus, elle permet aux écoles secondaires de procéder au choix de cours de ses élèves.

Fratie-Préscolaire Cœur à cœur

Les places à l'école alternative Cœur à cœur sont toujours offertes en priorité aux élèves dont le frère ou la sœur fréquente déjà l'école Cœur à cœur. Toutefois **le processus d'admission doit se faire dans l'école de quartier.**

Pour inscrire un frère ou une sœur au PRÉSCOLAIRE à l'école Cœur à cœur, vous devez vous présenter À VOTRE ÉCOLE DE DESSERTE

du 22 janvier au 2 février inclusivement.

Vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Un certificat de naissance original (grand format) ;
- La carte d'assurance-maladie de l'enfant ;
- Deux preuves de résidence de deux catégories différentes (voir sur le site de la CSSMI).

Janvier 2018

Vous devez également :

1. Informer la secrétaire de l'école de desserte que vous désirez inscrire votre enfant à l'école Cœur à cœur et préciser que c'est une fratrie. La secrétaire de votre école de desserte acheminera le dossier chez nous.
2. Vous présentez au secrétariat de notre école (entre 8h45 et 12h30 ou 13h30 et 16h15) et mentionner à la secrétaire qu'il s'agit d'une inscription-fratrie. Elle vous fera alors remplir un document. Suite à cela, nous communiquerons avec votre école de quartier.

Fratrie-Primaire Cœur à cœur

Si vous désirez inscrire un frère ou une sœur au primaire à notre école (1^{er} au 3^e cycle) :

1. Vous devez vous présenter au secrétariat de notre école (entre 8h45 et 12h30 ou 13h30 et 16h15) avec une copie du dernier bulletin.
2. La secrétaire vous fera remplir une demande d'inscription.

Ces élèves auront priorité sur toutes les nouvelles demandes (en fonction des balises de la politique d'admission et d'inscription). Cependant, si ces demandes excèdent notre capacité d'accueil, un tirage au sort aura lieu pour déterminer l'ordre de chacun.

Inscription nouvelles familles

1. Inscrire leur enfant à leur école de desserte ;
2. Assister à notre **rencontre d'information obligatoire** le **mardi 6 février à 19h.** Nous leur remettrons sur place une demande d'inscription ainsi qu'un questionnaire qui devront être remplis et retournés pour le jeudi 22 février 2018.
3. Assister à une **rencontre d'accueil obligatoire** qui se déroulera entre le 7 février et le 22 février. À noter que les rencontres se feront pendant la journée de 8h45 à 16h00.
Toutes ces nouvelles inscriptions (les élèves qui n'ont ni frère ni sœur actuellement à Cœur à cœur) se feront par tirage au sort le vendredi 23 février 2018.
4. Effectuer, s'ils le désirent, une visite lors des portes ouvertes le vendredi 16 février 2018.

***RAPPEL IMPORTANT* Communication en cas d'urgence à la CSSMI**

Comment savoir si un établissement est ouvert ou fermé? Voici les six façons de savoir si un avis de fermeture est émis :

1. La page d'accueil du site Internet de la CSSMI www.cssmi.qc.ca
2. L'application mobile CSSMI (Gratuit via *AppStore* ou *Google Play*)
3. L'Infolettre Urgence neige (courriel) de la CSSMI
4. Message téléphonique au 450 974-7000
5. Message téléphonique de chaque établissement
6. Les médias traditionnels. *La CSSMI ne contrôle pas le message diffusé par les médias.*

Pour éviter toute confusion de messages, la CSSMI ne privilégie pas le média social Facebook comme moyen de diffusion lors des situations d'urgence.

Article complet : <http://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/etablissement-ouvert-ou-ferme>

Nicole Attivissimo

Directrice